



# L'INFORMATION DE VOS ELUS CFTD

8 mars 2021

## FLASH INFOS

BNP PARIBAS

VOS REPRÉSENTANTS



**Pascale BERGER**  
06-99-90-36-05



**Sébastien BOST**  
06-99-90-36-53



**Muriel DENIS**  
06-69-27-41-72



**Stefan DESBOURDES**  
06-68-24-35-41



**Patricia LEROY**  
06-68-24-34-16



**Marie-Rose MCHINEAU**  
06-67-13-42-74



**Vincent RENAU**  
06-65-68-97-99



**Nicolas GUINAMANT**  
07-62-36-28-83

## MODÈLE DE SERVICE

Suite à la présentation faite en CSEC (National) en ce début d'année, la DR Paris nous confirme que sa déclinaison sur notre région devrait intervenir courant Avril.

Dans le cadre de nos visites quotidiennes dans vos agences, nous répondons à vos questions et surtout nous ferons remonter vos nombreuses interrogations.

➔ **Votre équipe CFTD se tient à votre disposition. Alors continuez de nous contacter :** [paris\\_irp\\_cfdt\\_agences@bnpparibas.com](mailto:paris_irp_cfdt_agences@bnpparibas.com)

### Comité d'entreprise

■ **Chèques Vacances** : C'est maintenant et surtout **Avant le 31 MAI** alors ne perdez plus de temps, commandez-les : <https://cs2eparis-idfebnp-paribas.portailce.com/>



■ **« Le livre pour tous »** : Les commandes se font maintenant directement sur le site du CS2E (cf ci-dessus) et ceci **avant le 31 MARS**.



« **Sortie PARC ASTERIX** » : A réserver sur le site du CS2E pour une sortie prévue le **Samedi 5 Juin** à partir de 19H.



### COVID 19 (RAPPEL):

**Fermeture de classes/Crèches/écoles** : Suite à la recrudescence des fermetures sur l'IDF, la DR Paris nous confirme les mesures en place :

- Communiquez à votre manager et ligne RH (GI) le justificatif de la fermeture de la classe ou de l'établissement.
- Echangez avec votre GI sur vos possibilités (Votre conjoint/famille sont-ils en capacité de garder les enfants ?).
- Mettre en place les modalités de travail à distance pour que vous puissiez rester avec votre enfant.
- En cas d'impossibilité de TAD ou garde d'enfants, il devra vous être proposé une absence d'activité rémunérée.



## BON À SAVOIR

# 1

Nous vous confirmons que votre manager est en droit de vous demander de travailler dès votre retour à la maison. Mais cela ne peut se faire que pendant les horaires d'ouverture de votre agence.

(Par ex : si votre agence ferme à 19H le jeudi, vous ne devez en aucun cas dépasser ce cadre).

# 2

Pareil sur vos horaires d'arrivée le matin et le midi : Il ne peut en AUCUN cas vous être demandé d'arriver plus tôt le matin pour compenser la fermeture anticipée du soir.

Le midi : le droit du travail prévoit une pause minimale de 45 mn.

### Formations diplômantes

Les inscriptions doivent se faire en Mai ou Juin (selon le diplôme). Vos élus CFDT sont à votre disposition pour vous accompagner dans ce processus et en discuter avec vos GI. N'hésitez pas, Contactez-nous !



### MOBILITÉS-DURÉE de poste

La Dr Paris vient de nous confirmer que sur les imprimés de mobilité ne figurerait plus de durée de poste. Les évolutions se feront dorénavant selon la montée en compétence.

Vos élus CFDT ont rappelé que nos collègues restaient malgré tout mobiles au bout de 36 mois comme cela est écrit dans nos process.

## HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Vos élus CFDT vous rappellent que depuis le 1er Février, les heures supplémentaires doivent être déclarées dans INCA. Cela est également valable pour tous ceux qui ont badgé en décembre et qui depuis le 1er Février ne bénéficient plus de Chronogestor... (grâce à la signature du SNB ... Rappelons-le).

Avec 6 licenciements pour fautes graves au cours du dernier mois, vos élus CFDT ont fait part de leur inquiétude à la DR Paris. Nous avons demandé les raisons précises ayant conduit BNP Paribas à un tel niveau de sanction... La Direction reviendra vers nous.

A croire que cela n'inquiète que vos élus CFDT. Nous appelons l'ensemble de nos collègues à la plus grande vigilance et surtout à faire appel à nous pour vous accompagner et vous défendre.

### Licenciements



**Et vous qu'en pensez-vous ?**

**Nous sommes à votre écoute, contactez-nous !**